

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 15135-2856A
Dénomination: ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Colle époxy reconstituteur pour métaux
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

Contient: 2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane
FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane CAS 1675-54-3 CE 216-823-5 INDEX - N° Reg. 01-2119456619-26-XXXX	70 ≤ x < 74	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL CAS 9003-36-5 CE 500-006-8	19,5 ≤ x < 21	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Chronic 2 H411

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

INDEX -

N° Reg. 01-2119454392-40-XXXX

**[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI)
PROPIL] TRIMETOXYSYLANE**

CAS 2530-83-8 $4,5 \leq x < 5$ Eye Dam. 1 H318

CE 219-784-2

INDEX -

N° Reg. 01-2119513212-58-XXXX

**ALUMINIUM EN POWDRE
(PYROPHORIQUE)**

CAS 7429-90-5 $4,5 \leq x < 5$ Pyr. Sol. 1 H250, Water-react. 2 H261, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: T

CE 231-072-3

INDEX 013-001-00-6

N° Reg. 01-2119529243-45-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,006	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,341	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,034	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	11	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,065	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,5 mg/kg bw/d				4,93 mg/kg bw/d
Inhalation				0,87 mg/m3				4,93 mg/m3
Dermique				8,93 mg/kg bw/d				0,75 mg/kg bw/d

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	10				
WEL	GBR	10				INHALA
WEL	GBR	4				RESPIR
TLV	NOR	2				
TLV-ACGIH		1	0,9			

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				7,9 mg/kg bw/d				
Inhalation							3,72 mg/m3	3,72 mg/m3

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,45	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,045	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,16	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	8,2	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,063	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				5 mg/kg bw/d				
Inhalation				17 mg/m3				70,5 mg/m3
Dermique				5 mg/kg bw/d				10 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques classés selon EN374: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériau barrière préféré pour les gants comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant de classe de protection 6 est recommandé (temps de pénétration supérieur à 480 minutes selon EN 374). Lorsque seul un bref contact est prévu, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus est recommandé (temps de percée supérieur à 10 minutes selon EN 374). AVIS: la sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un environnement de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter: les autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants.

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Si ce produit doit être mélangé avec d'autres substances, il est nécessaire de contacter un fournisseur de gants de protection approuvés CE. Matériau: 898 Butoject, temps de pénétration minimum: 480 min, épaisseur des gants: 0,7 mm, directive: EN 374

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	pâteux
Couleur	aluminium
Odeur	léger
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas applicable
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	> 250 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 150 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1
Solubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	>20,5 mm ² /sec (40°C)
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Cela ne se produira pas de lui-même. Des masses de plus d'une livre (0,5 kg) de produit plus une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible avec une importante accumulation de chaleur.

FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

Réagit avec les acides, les alcalis et les agents oxydants. Réagit avec les amines.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

POLYMÉRISATION - HYDROLYSE Les esters d'époxy-silane ne sont pas des monomères au sens commun, mais des matériaux polymères peuvent être produits dans certaines conditions d'hydrolyse partielle catalysée. Les polysiloxanes sont produits par polymérisation du groupe ester silylé en présence de quantités contrôlées d'eau et de catalyseur alcalin ou acide à température ambiante. A des températures légèrement plus élevées (environ 50 ° C), les polyglycols ou éthers polyglycoliques sont produits par la fonction époxy dans les mêmes conditions de concentration d'eau et de catalyseur alcalin ou acide. Dans la mesure où ces deux réactions sont exothermiques et peuvent se produire simultanément, la chaleur dégagée peut être cumulative et accélérer considérablement la vitesse des réactions. Il est donc essentiel d'éviter la contamination accidentelle des esters époxy avec de l'eau et que l'hydrolyse intentionnelle soit correctement contrôlée pour éviter des conséquences dangereuses.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Évitez l'exposition à court terme à des températures supérieures à 300 ° C

Une décomposition potentiellement violente peut survenir au-dessus de 350 ° C

Évitez une exposition prolongée à des températures supérieures à 250 ° C

La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans des systèmes fermés. La montée en pression peut être rapide.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Évitez tout contact avec des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Évitez tout contact avec des matières oxydantes. Évitez le contact avec: les acides. Bases. Évitez tout contact accidentel avec des amines.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Réagit avec l'eau ou l'humidité pour former du méthanol

10.6. Produits de décomposition dangereux

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Les gaz sont libérés lors de la décomposition. La réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des phénols, du monoxyde de carbone et de l'eau.

FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone Oxydes de silicium.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGÜE

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

LD50 (Or.) 8025 mg/kg Rat - Wistar

LD50 (Der) 4250 mg/kg Rabbit - New Zeland white

LC50 (Inh) 5,3 mg/l Rat - Fischer 344

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 420

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 7,5 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50> 5,3 mg / L d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50 3,97 mL / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Corrosif

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CBA / J; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: test in vitro OCDE 472

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs

Méthode: test OCDE 488 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 gros bleu; mâle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: négatifs

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 489 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: positifs

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (C3H; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL >= 5 autres: mg / kg pc / jour

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: négatifs (fertilité)

Effets néfastes sur le développement des descendants

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Méthode: EPA: directives de test TSCA (EPA, 1985)

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs (développement)

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) 200 et = 400 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

Méthode: OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL > = 1 000 mg / kg pc / jour

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

LC50 - Poissons

55 mg/l/96h Cyprinus carpio

EC50 - Crustacés

324 mg/l/48h Simocephalus vetulus

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl)
propane

LC50 - Poissons

2 mg/l/96h

EC50 - Crustacés

1,8 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

11 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques

4,2 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

4,2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

NON rapidement dégradable

ALUMINIUM EN POUDRE
(PYROPHORIQUE)

Solubilité dans l'eau

0 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

-2,6

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Ce produit, lorsqu'il est éliminé dans son état inutilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 2008/98 / CE. Les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et aux lois locales ou locales régissant les déchets dangereux. Une évaluation plus approfondie peut être nécessaire pour les matières usées, contaminées et résiduelles. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

-Informations générales: voir la section Contrôles de l'exposition / protection individuelle pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

-Méthodes d'élimination: peuvent être incinérées conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 3082

IATA:

ADR / RID: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID, conformément à la Disposition spéciale 375.

IMDG: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7.

IATA: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9



IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9



IATA: Classe: 9 Etiquette: 9

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally Hazardous



IMDG: Marine Pollutant



IATA: Environmentally Hazardous

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID: HIN - Kemler: 90

Quantités Limitées: 5 L

Code de restriction en

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

IMDG:	Special Provision: -	Quantités Limitées: 5 L	tunnels: (-)
IATA:	EMS: F-A, S-F	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Cargo:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Pass.:	A97, A158, A197	
	Instructions particulières:		

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Pyr. Sol. 1	Matière solide pyrophorique, catégorie 1
Water-react. 2	Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 04 / 06 / 07 / 08 / 10 / 11 / 12 / 13 / 16.